

**2114 - Actions décentralisées**

**Subvention dans le cadre d'un projet solidaire  
"Niederbronn-les-Bains - Fianarantsoa" (Madagascar)**

**Rapport n° CP/2012/875**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention à l'association 'Aide au Tiers-Monde', dans le cadre d'un projet solidaire Niederbronn - Fianarantsoa (Madagascar).

Le collège de Niederbronn est engagé, depuis plusieurs années, dans des actions solidaires en faveur de Madagascar.

Une collecte de livres et de matériel informatique a été réalisée, en 2012, au profit du lycée public Raherinelo Ramamonjy, de Fianarantsoa, et il est proposé de soutenir, à titre exceptionnel, cette initiative en attribuant une subvention à l'Association Aide au Tiers-Monde qui se charge de l'acheminement du matériel entre la France et Fianarantsoa.

Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, pour un montant de 1 000 €, lors de sa réunion du 15 octobre 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
3788	65-6574-041	10 000,00 €	8 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'association "Aide au Tiers-Monde" une subvention de 1 000 € en appui au projet solidaire Niederbronn - Fianarantsoa (Madagascar), conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL